



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

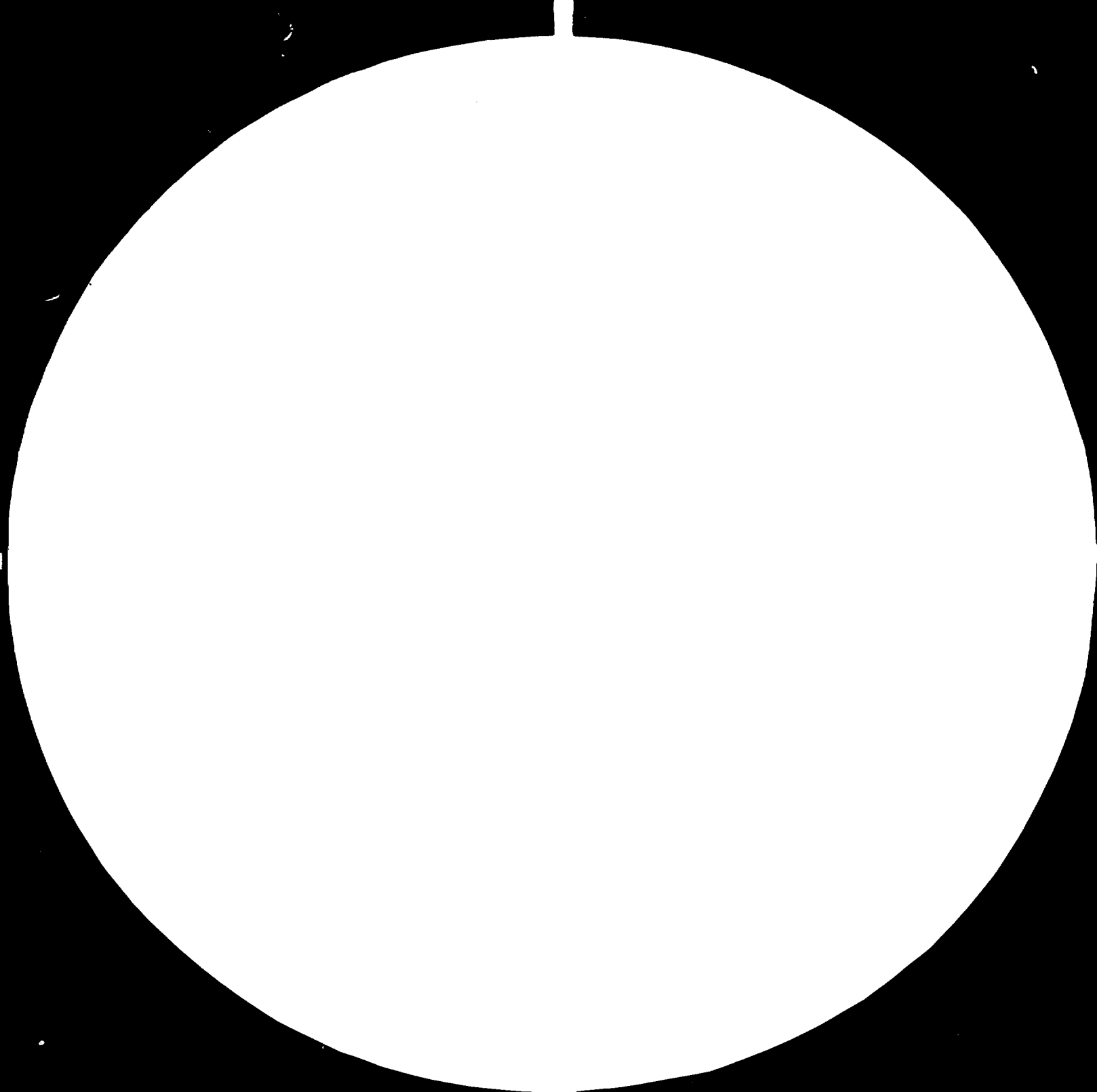
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.6



MEASUREMENT OF RESOLUTION IN TEXT - PART 1

ANSI #28-10 1983

11486

DISTRIBUTION RESTREINTE
DATE : 30 AOUT 1981

Benin ASSISTANCE A L'EVALUATION ET A L'ANALYSE DES PROJETS SOUMIS
AU FINANCEMENT DE LA BANQUE MONDIALE POUR LE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

SI/OCG/79/004/11-01

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DECULANT DU PROJET
RAPPORT FINAL ET OLI POUR LE GOUVERNEMENT DU BENIN

P

Monsieur DIANRA Bakery (Economiste)

EXPERT DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANISATEUR CHARGÉ DE L'EXECUTION DU PROJET

Le présent rapport n'a pas été soumis pour examen à l'organisation
des Nations Unies pour le développement industriel qui, par conséquent, ne
partage pas nécessairement les vues qui y sont exprimées.

RESUME DES RESULTATS DE LA MISSION

Cette mission de six mois a permis :

1°) de renforcer et de développer la capacité de la Banque Béninoise pour le Développement en matière d'études de préinvestissement et d'évaluation des projets industriels.

En effet, les projets ci-dessous ont pu être finalisés :

- projet type de boulangerie au Bénin
- projet d'implantation de fabrique de glace alimentaire au Bénin
- étude de marché et d'ingénierie du projet agro-industriel de transformation de manioc en gari et tapioca (en rapport avec le Bureau Central des Projets)
- d'entamer l'étude de faisabilité du projet agro-industriel de transformation de l'igname (en rapport avec le B.C.P.)

2°) D'assurer en partie la formation d'un homologue de contrepartie aux aspects théoriques et pratiques des études d'évaluation de projets.

En effet, seule une participation aux études suivantes de l'étude de faisabilité du projet manioc lui permettra de couvrir tous les aspects pratiques d'une étude de faisabilité industrielle.

3°) D'établir une coordination effective :

a) dans le cadre des projets d'état
- entre le BCP et le BDD

b) dans le cadre de la promotion des PME
- entre le BDD et la Direction de l'Industrie
d'une part et le BDD et les promoteurs d'autre part.

ANTECEDENTS

La mission de l'expert s'est déroulée au Bénin entre le 06 mars et le 1er septembre 1980, les termes de référence étaient les suivants :

DESCRIPTION DE POSTE
SI/BEN/79/804/11-01/31.4.E



- DESIGNATION DU POSTE : Expert en évaluation et analyse des projets
- DATE DE LA MISSION : Six mois renouvelable
- DATE D'ENTRE EN FONCTIONS : Le plus tôt possible
- LIEU D'AFFECTATION : Cotonou avec déplacements dans le pays
- BUT DU PROJET : La Banque Béninoise pour le Développement sollicite le concours du Bureau Central des Projets pour l'instruction des dossiers d'investissement qui lui sont soumis ; compte tenu de la charge de travail du BCP, celui-ci demande l'assistance d'un Consultant pour renforcer le potentiel d'étude des projets de la Banque Béninoise pour le Développement.

ATTRIBUTIONS

En collaboration avec le BCP, l'expert devra :

- appliquer et diffuser la méthodologie de préparation des projets industriels ;
- participer à l'évaluation et à l'analyse des dossiers de projets soumis au financement ;
- former en permanence les cadres nationaux sur le tas.

L'expert devra également établir un rapport final exposant les conclusions de sa mission et ses recommandations au gouvernement quant aux mesures que celui-ci pourrait éventuellement adopter.

FONCTIONS ET EXPERIENCES REQUISES

: Ingénieur industriel avec une bonne formation et expérience d'économiste.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES

: Connaissance approfondie du français

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

: Le développement industriel de la République Populaire du Bénin exige la mise en oeuvre de nouvelles capacités de production, ou/et un élargissement des capacités déjà installées, ainsi qu'une gestion financière efficace pour permettre l'amortissement des investissements réalisés. Le Bureau Central des Projets, Organisme d'Etat, est chargé, entre autres, de l'élaboration des dossiers des projets. La Banque Béninoise pour le Développement est une institution financière, qui concède des prêts pour la réalisation de projets. Tant pour la préparation des dossiers, que pour l'évaluation des investissements réalisés, le Gouvernement de la République Populaire du Bénin sollicite l'assistance d'un consultant spécialisé, pour renforcer le potentiel d'études des projets, et pour former en permanence les cadres nationaux. Considérant le programme de travail de la Banque Béninoise pour le Développement et du Bureau Central des Projets, ainsi que le manque de spécialistes dans ce domaine, cette assistance est considérée comme prioritaire et urgente.

I/ OBJECTIFS DE LA MISSION DU BÉNIN DE LA BPD

La Direction Générale de la Banque Béninoise pour le Développement (BPD) a demandé à l'expert, dans le cadre de sa mission de six mois, de procéder à une étude urgente de certains projets prioritaires et de finaliser les études de projets déjà entreprises sur la base des données existantes. Il s'agit des projets ci-dessous :

- élaboration d'un projet type de boulangerie au Bénin
- élaboration d'un projet de fabrication de glaces destinées dans les provinces.
- procéder à l'étude de faisabilité du projet agro-industriel de transformation du manioc (projet à réaliser en collaboration avec le Bureau Central des Projets)
- procéder à l'étude de faisabilité du projet agro-industriel de transformation d'ignames (projet à réaliser en collaboration avec le B.C.P.)

Il lui a été également assigné la formation d'un homologue béninois à tous les aspects des études de préinvestissement et d'évaluation de projets industriels. La conception de la Direction Générale de la Banque Béninoise pour le Développement est que'il revient à l'expert de faire travailler son homologue au lieu de faire le travail à sa place, l'objet étant que celui-ci soit opérationnel à la fin de son séjour.

II/ FONCTIONNEMENT DU DEPARTEMENT DES ETUDES ET DE LA PROMOTION

1°) Nécessité de rendre opérationnelle la section ingénierie

L'ingénierie constituant l'une des composantes les plus importantes de l'étude d'un projet, la Direction Générale de la Banque Béninoise pour le Développement devra tout mettre en oeuvre pour rendre la section ingénierie opérationnelle. Ceci permettrait à la BBD d'affirmer son autonomie vis-à-vis des consultants ou bureaux d'études.

2°) Nécessité de lier l'évaluation des projets aux conditions effectives d'exploitation des entreprises

Dans les branches d'intervention où la B.B.D. a acquis une certaine expérience, des normes relatives aux charges d'exploitation et aux capacités de production devraient être fixées. Cela nécessitera de la part du Département des Etudes et de la Promotion de constater sur le terrain et de procéder à une étude comparative des conditions d'exploitation réelles d'un certain nombre de sociétés implantées sur toute l'étendue du territoire. En effet, la plupart des Sociétés ont tendance à gonfler leurs capacités de production dans le but de présenter un projet avec une rentabilité élevée mais fictive..

3°) Nécessité de la tenue d'un fichier par projet

La compréhension du contenu de l'évaluation financière et économique et de la succession logique des différentes étapes pourra être facilitée par un système de fiches standard dont le but est de faciliter le travail d'évaluation des projets d'investissement.

Chaque fiche est divisée en rubriques numérotées par ordre décimal ce qui permet un classement parfait de tous les documents ou données relatifs à ces différentes rubriques. Les fiches standards sont les mêmes pour l'évaluation financière et économique.

III. - RESULTAT DE LA VISITE D'INFORMATION D'UNE SEMAINE AU DEPARTEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT (DCI)

Les informations recueillies au niveau du DCI ont permis à l'expert de se familiariser avec les méthodes d'évaluation dudit département. Le DCI et le DEP interviennent dans les phases d'élaboration et de décisions des projets.

Les dossiers comportant suffisamment d'éléments d'appréciation pour permettre, après des contacts limités avec les promoteurs, une évaluation de la banque sous les aspects : technique, économique, financier gestion et organisation sont attribués directement au DCI.

Les projets existant à l'état d'esquisses plus ou moins avancées sont attribués au DEP après que la Direction Générale en ait jugé de l'opportunité de poursuivre les études et d'élaborer le dossier du projet, qui sera ensuite transmis au DCI pour évaluation.

En aucun cas, l'activité du DCI ne doit interférer avec le fonctionnement du DEP ou vice versa ; il doit s'établir bien au contraire une collaboration et une complémentarité entre les deux départements.

Les documents servant de base à l'évaluation des projets à la BBD sont les suivants :

- a) évaluation et critères d'appréciation des projets à la BBD
- b) le diagnostic d'entreprise

Les critères d'appréciation retenus dans l'évaluation des projets correspondent aux normes prévues par l'ONUOI, la Banque Mondiale et certaines institutions financières.

Le critère formel du taux de rentabilité interne comme mesure de valeur de projet est d'accepter tous les projets ayant un taux de rentabilité interne supérieur aux coûts d'opportunité du capital.

Le taux de rentabilité étant un seul nombre, ne donne pas une indication de grandeur. Il est donc bon de conseiller à la fois l'utilisation de deux mesures de rentabilité pour accepter ou rejeter ou comparer des projets entre eux :

la valeur actualisée nette et le taux de rentabilité interne.

Concernant le calcul des ratios financiers, il y a lieu de rappeler que leur règle d'interprétation revêt une grande importance : car quoiqu'un ratio isolé présente relativement peu d'intérêt et une étude comparative devra être faite :

- 1) en liant l'examen de plusieurs ratios
- 2) en suivant l'évolution des ratios d'une entreprise dans le temps
- 3) en comparant les ratios d'entreprise avec les ratios standards c'est-à-dire avec les ratios moyens et pilotes de la même branche pilote.

- 2 -

**IV. - RAPPORTS ENTRE LA BANQUE BENINOISE POUR LE DEVELOPEMENT ET CERTAINS
SERVICES EXTERIEURS DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES PROJETS**

**1°) Rapports entre le Bureau Central des Projets (BCP) et
la Banque Béninoise pour le Développement (BBD)**

Dans le cadre du plan triennal en cours d'élaboration, il a été confié à la BBD l'étude et la réalisation d'un certain nombre de projets.

L'étude conjointe BBD/BCP pose des problèmes pratiques.

En effet, le BCP, conscient de sa vocation principale de préparer les projets nouveaux de développement adopte une attitude de sous-traitant à l'égard de la Banque Béninoise pour le Développement.

La BBD devrait avoir une certaine autonomie dans l'étude des projets dont elle a la charge. Cette relative autonomie d'élaboration des projets par la BBD ne signifie bien sûr des moyens d'actions, mais contribuera à coup sûr à alléger la tâche du BCP.

**2°) Nécessité de coordination entre la BBD et la Direction de
l'Industrie**

L'expert a constaté que beaucoup de PME ont été installées sans autorisation d'implantation délivrée par la Direction Générale de l'Industrie qui à l'heure actuelle procède à une régularisation de la situation desdites sociétés.

Dans un souci de développement harmonieux et planifié, toute acceptation de dossier de financement des PME par la BBD devrait être subordonnée à une autorisation d'implantation délivrée par la Direction de l'Industrie.

**V. - RECHERCHE D'UNE METHODOLOGIE DE PREPARATION DES PROJETS INDUSTRIELS
SUR LE PLAN NATIONAL**

A l'instar de certains pays le ministère du Plan en collaboration avec les départements intéressés, pourrait tenter de dégager une méthodologie d'évaluation des projets adaptés aux réalités béninoises.

La préparation et l'évaluation des projets d'investissement est une activité microéconomique dont dépendent la réussite ou l'échec du plan de développement national. D'où l'importance primordiale de l'existence d'une méthode pratique de préparation et d'évaluation des projets d'investissement facilement compréhensible, qui permettrait aux cadres béninois de préparer et d'évaluer les projets d'une manière uniforme sous l'égide méthodologique de la Direction Générale du plan.

Le projet d'une telle méthode pourra être réalisé en deux phases.

Phase 1 : La base théorique de la méthode de l'évaluation des projets d'investissement.

Phase 2 : L'étude de cas.

Pour la réalisation de ce projet, des contacts d'information pourront être pris avec Madagascar qui possède une expérience dans ce domaine.

VI.- PROJETS ELABORES

1°) Elaboration d'un projet type de boulangerie au Bénin

L'expert a élaboré avec le concours de son homologue un projet type de boulangerie au Bénin. Cette étude aura permis à la Banque Béninoise pour le Développement et à la Direction Générale de l'Industrie de faire le point de toutes les boulangeries au Bénin. L'état recensé 79 boulangeries réparties d'une manière très inégale sur l'étendue du territoire.

1°) Province de l'Atlantique	34 boulangeries
dont COTONOU	30
2°) Province de l'Ouémé	25 boulangeries
dont Porto-Novo	12
3°) Province du Zou	10
dont Abomey	3
4°) Province du Mono	5 boulangeries
dont Lokossa	1
5°) Province du Borgou	3 boulangeries
dont Parakou	3
6°) Province de l'Atacora	1
dont Natitingou	1

Par suite de la pénurie de maïs due aux aléas climatiques, plus de 50 boulangeries ont été installées entre les années 1977 et 1980, ce qui représente un investissement de plus de 1.500.000.000 F CFA.

C'est dans un souci de décentralisation et de développement harmonieux et planifié que le Ministère de l'Industrie a été amené à suspendre les autorisations d'implantation dans les grandes villes telles que Cotonou, Porto-Novo, Abomey, et Ouidah. La nouvelle politique d'implantation des boulangeries devra notamment :

- permettre un développement économique et social planifié des provinces
- confirmer la politique d'industrialisation des zones reculées en rapprochant les boulangeries le plus près possible des consommateurs ruraux.

Dans l'étude de cas du projet type de fabrication de pain au Bénin, il a été retenu deux modèles :

Modèle A : Projet d'implantation de boulangerie à Cotonou

Modèle B : Projet d'implantation de boulangerie à Malanville

Les conclusions de l'étude ont révélé que des doutes existent sur la capacité des deux projets à générer des ressources suffisantes capables de faire face aux remboursements des dettes et à une saine rémunération des capitaux. Il a donc été recommandé dans les conclusions un relèvement du prix de la matière première et du pain dont dépend l'avenir de la panification.

2°) Projet d'implantation de fabrique de glace alimentaire dans les Provinces

Dans le cadre du premier plan quinquennal en cours d'exécution, la réalisation d'une unité de fabrication de glace alimentaire a été prescrite aux différentes provinces. L'expérience de l'usine SIFROID à Parakou, mise en service depuis 1977, et dont la capacité installée est de 10 tonnes par jour, appelle à la prudence quant à la détermination de la taille de l'usine à installer dans les provinces. L'expert et son homologue ont élaboré un projet d'implantation de fabrique de glace alimentaire valable pour toutes les provinces (en dehors de l'Atlantique et de l'Ouémé).

Dans l'étude de ce cas, il a été retenu deux variantes :

Variante A : Fabrique de glace alimentaire d'une capacité de 2,160 tonnes par jour.

Variante B : Fabrique de glace alimentaire d'une capacité de 4,8 tonnes par jour.

L'étude de ce cas a révélé que seule la variante B (4,8 tonnes par jour) pourrait être rentable.

Il est donc recommandé pour les Provinces du Mono, de l'Atacora et du Zou l'installation d'une unité moyenne de 5 tonnes par jour.

3°) Projet agro-industriel pour la production du gari et tapioca

(Etude de marché et d'ingénierie)

L'étude de pré-faisabilité de ce projet a été faite par Monsieur DEVRGEDE en Août 1979. En juillet et août 1980, une équipe du Bureau Central des Projets et de la Banque Béninoise pour le Développement dont

L'expert était membre a entamé l'étude de marché et d'ingénierie dudit projet. Les conclusions de cette étude paraîtront en septembre 1980. Mais l'on peut d'ores et déjà affirmer que le gari est un aliment de base au Bénin et il est désiré de la quasi totalité des ménages. Son écoulement sous réserve du prix de vente ne posera aucun problème. Les pays limitrophes Nigéria, et Togo seraient beaucoup intéressés par l'exportation du gari béninois.

Mais il y a lieu de rappeler que l'implantation d'une usine agro-industrielle de fabrication de gari et tapioca soulève les problèmes suivants :

a) étude complémentaire des ressources en eau de la région du Zou

Une équipe du BCP a effectué une mission de prospection du Zou du 20 au 22 juillet 1980. Une étude complémentaire étendue sur plusieurs années durant la vie du projet sera nécessaire.

b) Problème d'approvisionnement en matière première

Le problème d'approvisionnement en matières premières est très préoccupant. En effet, l'usine de Genavé au Togo que l'expert a visitée se trouve à l'arrêt total depuis 1977 par manque d'approvisionnement. Il en est de même pour les petites unités artisanales de fabrication de gari visitées au Bénin (coopératives de Guédo, de Yakpo).

Ces multiples exemples devraient inciter les autorités béninoises à mettre au point un plan de culture capable d'assurer l'approvisionnement d'une industrie de transformation en racines, en quantité et qualité suffisantes.

Les conclusions de l'étude agronomique déjà entreprise par le Bureau Central des Projets seront disponibles au mois de septembre.

4)) Projet d'industrialisation de l'igname

Le projet de flocons d'ignames a été confié au Bureau Central des Projets qui, en 1978, en collaboration avec la Banque Béninoise pour le Développement, a formulé une requête à la division agro-industrielle de la FAO pour aider le gouvernement à mettre au point une étude de factibilité techniquement et économiquement viable.

Durant le séjour de l'expert N'GODDY du 1 au 20 mai 1978, il a été constaté que nulle part les consommateurs béninois n'étaient habitués au flocon d'igname peu conservable pendant une longue durée et son coût de production se révèle trop élevé face à un marché potentiel très réduit.

L'attention doit être portée sur le fait que la farine d'igname sera un produit nouveau qui nécessitera une acceptation des consommateurs dans leurs habitudes élémentaires.

Le document présenté par Monsieur N'GODDY doit être considéré comme une simple étude de préfaisabilité et il y a lieu d'entreprendre rapidement les diverses études en particulier d'étude de marché qui s'avèrent nécessaires dans le but de produire dans les meilleurs délais une parfaite étude de faisabilité.

VII.- ETUDES SUR LES SOURCES EXTERIEURES DE FINANCEMENT

L'expert a entrepris une série d'études sur certaines sources extérieures de financement pouvant intéresser le Bénin. Les sources décrites ci-après sont toutes connues des autorités béninoises. Le but de l'étude n'est que de les mettre à jour dans certains cas, les données disponibles au Bénin et de rassembler les renseignements souvent éparpillés sous une forme directement utilisable par les fonctionnaires chargés de la préparation des projets.

Il s'agit des études sur les sources extérieures de financement suivantes :

- 1°) OPEC SEPECIAL FUND -Boite Postale 995 - A - 1011
VIENNE AUTRICHE
- 2°) FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ARABE
P.O. BOX 814 - ABU DHABI U.A.E.
- 3°) FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT (F.S.D.)
P.O. BOX 5711 RIYADH
- 4°) KWAIT FUND FOR ARAB ECONOMIC DEVELOPMENT (KFRED)
BOITE POSTALE 2921 KWAIT CITY (KWAIT)
- 5°) BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE
BOITE POST. LE 2640 - KHARTOUM-SOUDAN.

VIII.- FORMATION D'HOMOLOGUE

L'homologue, le Comrade SANNI Soko Cadre de haut niveau assure le fonctionnement de la section Etudes avec beaucoup de compétence.

Les études de factibilité des projets agro-industriels de transformation du manioc et d'ignames représentent pour lui un intérêt particulier.

A) Méthodologie d'élaboration des projets industriels

Différents documents sur la méthodologie de préparation des projets industriels ont été élaborés à l'intention de l'homologue. Il s'agit :

- des études sur le préinvestissement
- de la description schématique des différentes étapes d'exécution d'une étude de faisabilité
- des plans d'investissement et de financement
- de l'évaluation du point de vue de l'investisseur (évaluation financière)
- d'une étude sur certaines sources extérieures de financement

B) Elaboration conjointe des projets

Il s'agit de la rédaction conjointe par l'expert et de son homologue des projets ci-après :

- Elaboration d'un projet type de boulangerie Bénin
- Elaboration d'un projet d'implantation de fabrique de glace alimentaire dans les Provinces
- Etude de marché et d'ingénierie du projet agro-industriel de transformation du manioc (en collaboration avec le Bureau Central des Projets)

L'expert recommande vivement à son homologue sa participation aux étapes suivantes de l'étude de faisabilité du projet manioc pour lui permettre de cerner tous les aspects pratiques d'une étude de faisabilité industrielle.

ELABORATION D'UN PROJET-TYPE DE BOULANGERIE AU BENIN

I.- PERSONNES RENCONTREES

DIRECTION GENERALE DE L'INDUSTRIE

- Camarades OUYE
AKI BI

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BENIN

- Camarade Eloi HOUNKPE

GRANDS MOULINS DU BENIN

- Camarades FLANDA symphorien (Expert comptable
et son Adjoint)

II.- BOULANGERIES VISITEES

A.- AU NORD

- Boulangerie Moderne (SOPROPI-Borgou)
- Boulangerie du Bénin (ADDOUETO Yénoukoumbé
Salomon)

B.- AU SUD

- Boulangerie EGOULETI Salou Salami
à Abomey-Calavi
- à Porto-Novo
- à Azoulissè

- Boulangerie le KILIMANDJARO à Kraké
- Boulangerie de la frontière à Igolo
- Boulangerie-pâtisserie "LA GERBE D'OR" à
Cotonou
- Boulangerie-biscuiterie "L'ETOILE" à Cotonou

PROJET D'IMPLEMENTATION DE FABRIQUE DE GLACE ALIMENTAIRE AU BENIN

I. PERSONNES RENCONTREES

Direction Générale de l'Industrie

-Comarades OLAYE

AKANDI

LE DIRECTEUR DE LA SPI-OUEME

LE DIRECTEUR DE LA S.I.A.

LE DIRECTEUR DE LA SPI DU NORD

LE CHEF DU SERVICE TECHNIQUE DE LA SOBETEX

II.- FABRIQUES DE GLACE VISITEES

- A.- AU NORD

- LA SIFROID (PARAKOU)

B.- AU SUD

- LA BENINOISE (COTONOU)

- LE PORT AUTONOME (COTONOU)

- BENIN ICEBERG DU Comarade ABALLO (COTONOU)

- UNAFRIC-SOTRAM (PORTO-NOVO)

ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET AGRO-INDUSTRIEL DE PRODUCTION DE GARI
ET DE TAPIOC

I.- VILLES ET LOCALITES PARCOURUES AU BENIN

- a) BORGOU

- Parakou
- Kandi
- Bembèrèkè
- Malanville
- Bèdèrou

- b) ATLANTA

- Natitingou
- Djougou
- Bassila

- c) - Abomey

- Dahiçon
- Savalou
- Dassa-Zoumé

- d) MONO

- Sopa
- Lokossa

- e) OUENE

- Porto-Novo
- Sakété
- Kótou
- Pobè
- Adja wèrè

- f) ATLANTIQUE

- Cotonou
- Ouédo
- Yokpo

II.- VISITES AU NIGERIA

1°) L'Université d'Ibadan : bibliothèque

L'Institut de Recherche Socioéconomique (N I S E R)

2°) L'Institut International de l'Agriculture Tropicale(IITA)

III.- VISITES AU TOGO

- LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (LOME)
- L'INSTITUT DES PLANS ET TUBERCULES (LOME)
- LE MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL (LOME)
- L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE DE CACAVELI
- LE SERVICE DES STATISTIQUES AGRICOLES (LOME)
- LE SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE (LOME)
- LE SERVICE DU CONDITIONNEMENT DES PRODUITS (LOME), AU PORT DE LOME.

JE REMERCIE ICI,

CHACUNE DES PERSONNES QUI M'ONT AIDE, DANS
MA MISSION EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN, DE LEUR
COLLABORATION, LEUR AIDE ET SURTOUT DE LEUR SYMPATHIE,

DIARRA Bakary

COTONOU, AOUT 1980



